

Coca-Cola et ses 10 millions de boissons en plastique, mÃ©daille d'or du green-washing

Dossier de la rédaction de H2o
June 2024

"Trajectoire zéro déchet et zéro plastique à usage unique pendant l'événement", ce sont les mots du comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 dans sa charte "Notre engagement Paris 2024". Pourtant, dans un document confidentiel que s'est procuré France Nature Environnement (FNE), le comité des Jeux Olympiques prévoyait que sur les 18 millions de boissons distribuées par Coca-Cola pendant les Jeux, plus de la moitié le seront via des bouteilles en plastique. Loin de l'ambition affichée de Jeux zéro déchet. À Coca-Cola, élue cette année encore "championne du monde" de la pollution plastique a obtenu l'exclusivité de la distribution et la vente des boissons pendant les Jeux. Dans sa communication officielle, l'entreprise se veut rassurante et engagée : elle prévoit pour limiter les déchets l'installation de 700 fontaines à boissons, la distribution d'eco-cups et de bouteilles en verre, et lorsque les conditions opérationnelles empêchent l'installation de fontaines", la distribution de bouteilles en plastique, sans toutefois préciser les volumes. D'après un document confidentiel, FNE a appris que trois quarts des boissons prévus à la vente proviendront de bouteilles en plastique. Ainsi, sur les 9 millions de boissons prévues 6,4 millions de boissons proviendront de bouteilles en plastique. Avec une subtilité : les boissons des bouteilles en plastique seront servies aux consommateurs dans des eco-cup consignées. Un subterfuge permettant à Coca-Cola de se vanter que "trois quarts des boissons distribuées aux consommateurs le seront sans contenant plastique à usage unique".

La loi Anti-Gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) interdit la distribution gratuite de bouteilles en plastique dans les établissements recevant du public, sauf par exemple en cas d'intérêt de santé publique (article 77 de la loi AGEC codifié à l'article D.541-340 du code de l'environnement). C'est ce motif qui est invoqué par le Comité des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP) pour demander la distribution gratuite de 4 millions de bouteilles en plastique aux athlètes et aux arbitres. Le COJOP invoque un enjeu de santé publique, estimant que la bouteille plastique est le seul moyen "d'éviter le dopage par sabotage". Pourtant, certaines épreuves, comme celles de tennis, prévoient des gourdes et des fontaines à eau pour les athlètes qui n'auront pas de bouteilles en plastique. Aucun papier officiel n'atteste ni ne justifie cette dérogation.

France Nature Environnement (FNE), aux côtés de Zéro Waste France, No Plastic in My Sea, et Surfrider a déposé une demande officielle de documents administratifs à la délégation interministérielle des Jeux olympiques, ainsi qu'aux ministères de la Transition écologique et des Sports, pour recevoir les raisons de cette dérogation. Sans réponse de leur part, les ONG saisi les autorités administratives. "Les Jeux olympiques de Paris auraient pu être l'occasion de montrer au monde entier qu'un nouveau modèle sans plastique et plus respectueux de la planète était possible. Il suffisait juste de vouloir vraiment s'en donner les moyens. C'est une autre voie qui a été choisie. Étonnant, non ?", estime Axelle Gibert, coordinatrice du réseau déchets chez FNE. Ainsi, sur la prévision de distribution et de vente de 18 millions de boissons, plus de 10 millions proviendront de bouteilles en plastique.

FNE